



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/36/30  
4 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

NOV 10 1981

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Montants estimatifs révisés au chapitre 28L.1 (Commission  
de la fonction publique internationale) et au chapitre 2  
des recettes (Recettes générales)

Rapport du Secrétaire général

Chapitre 28L.1 - Commission de la fonction publique internationale

1. Le paragraphe 2 de l'article 21 du statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, stipule que "le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est établi par le Secrétaire général après consultation avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions de la Commission".

2. Le projet de budget-programme pour l'exercice 1982-1983 prévoit au chapitre 28L 1/ un montant de 5 398 000 dollars au titre de la Commission de la fonction publique internationale, afin de continuer à disposer de crédits équivalant aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, étant donné que la Commission n'avait pas encore formulé ses propositions pour l'exercice biennal 1982-1983. On trouvera dans les annexes ci-jointes les montants estimatifs révisés pour la Commission de la fonction publique internationale, établis sur la base des propositions présentées par la Commission et après consultation avec le Comité administratif de coordination (CAC).

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6), vol. II, par. 28L.1 et 28L.2.

3. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, dans sa résolution 35/214, et sous réserve de toutes nouvelles décisions que pourra prendre l'Assemblée à ses trente-sixième et trente-septième sessions, la Commission compte s'acquitter de l'ensemble des responsabilités qui lui incombent en vertu de son statut et étudier en outre un certain nombre de questions précises auxquelles l'Assemblée a demandé que soit accordée une attention particulière (par exemple, la notion de carrière, les types de nomination, l'organisation des carrières et autres questions connexes). Compte tenu des recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions d'ajustements, la Commission a estimé qu'il fallait amplifier le programme et accroître les ressources de la Section du coût de la vie pour lui permettre d'améliorer les méthodes d'évaluation du coût de la vie. La Commission a également décidé de maintenir son calendrier d'enquêtes sur les salaires en vue de déterminer les traitements des agents des services généraux dans les villes sièges, en application de l'article 10 de son statut, et de procéder à l'examen d'ensemble des indemnités et prestations prévues pour la catégorie des services généraux ainsi que pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Elle poursuivra les travaux qu'elle a entrepris en application de l'article 11 de son statut en vue d'établir un principe et des méthodes pour la catégorie des services généraux et, en application de l'article 12, en vue de recommander des barèmes des traitements pour cette catégorie dans les différentes villes sièges. Elle poursuivra les travaux entrepris en application des articles 13, 14, 16 et 17 de son statut (élaboration de normes communes, normes et procédures de recrutement, planification structurelle, méthodes et procédures permettant à la Commission de s'acquitter de ses responsabilités, de suivre l'application de ses recommandations et de faire rapport à ce sujet).

4. La Commission a examiné la possibilité de réduire le nombre des sessions qu'elle tiendra chaque année, mais est parvenue à la conclusion que, pour s'acquitter de son mandat de façon satisfaisante, elle devait continuer à se réunir deux fois par an.

Ressources nécessaires (aux taux révisés de 1981)CommissionPersonnel temporaire pour les réunions

5. Les ressources prévues au budget de la CFPI doivent permettre de recruter du personnel temporaire pour l'établissement de la documentation de session pour les réunions; les autres dépenses afférentes aux réunions tenues dans des villes où l'Organisation des Nations Unies dispose de locaux à usage de conférence sont financées à l'aide des crédits ouverts au chapitre 29. On prévoit que deux sessions de la Commission se tiendront à New York et deux à Genève pendant l'exercice biennal 1982-1983. A la suite de consultations avec le CAC, il est entendu que si l'une des organisations participantes souhaite accueillir la Commission pour l'une de ses sessions, elle devrait prendre à sa charge les coûts excédentaires qu'entraînerait la tenue de la session ailleurs qu'à New York ou Genève.

Frais de voyage des représentants

6. Les crédits demandés à cette rubrique doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Commission pour participer aux deux sessions de trois semaines que tiendra la Commission pendant chacune des deux années de l'exercice biennal (une par an à New York et une par an à Genève). En outre, le Comité consultatif pour les questions d'ajustements tiendra chaque année une session de dix jours.

Imprimerie

7. Le crédit demandé à cette rubrique peut être réduit de 5 300 dollars étant donné qu'il sera possible de reproduire davantage de documents dans les ateliers du Secrétariat.

Honoraires

8. Conformément à la résolution 35/221 de l'Assemblée générale, des crédits sont prévus au titre de la rémunération des deux membres à temps complet de la Commission (le Président et le Vice-Président), dont le montant s'élève à 67 000 dollars par an pour chacun d'eux, à quoi il y a lieu d'ajouter l'indemnité spéciale de 5 000 dollars pour le Président.

SecrétariatPostes nouveaux

9. Quatre postes nouveaux (deux P-3 et deux G-4/1) sont demandés. Compte tenu des recommandations du Comité consultatif pour les questions d'ajustements relatives au rapport du Groupe de travail spécial, on propose d'accroître les ressources en

/...

personnel de la Section du coût de la vie, de façon à assurer l'application des recommandations qui ont été faites concernant les méthodes d'évaluation du coût de la vie. Les deux postes P-3 demandés permettraient d'engager deux statisticiens qui seraient notamment chargés d'analyser les résultats des enquêtes sur le coût de la vie, de calculer les indices des ajustements et de faire des recherches ayant trait à la comparaison du coût de la vie dans les divers pays et aux méthodes à appliquer pour l'évaluation du coût de la vie. Les deux postes d'agent des services généraux demandés seraient destinés à des commis statisticiens principaux à la Section du coût de la vie.

#### Reclassement de postes

10. Il est proposé de reclasser un poste P-2 à P-3 pour disposer des services d'un programmeur/analyste de systèmes qui exercerait des responsabilités touchant l'élaboration et la tenue à jour de programmes machine et de systèmes informatiques pour les travaux de la CFPI. Le titulaire de ce poste s'occuperait de la poursuite de l'informatisation des travaux de la Section du coût de la vie, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions d'ajustements, et exercerait également des fonctions de programmation pour l'ensemble du secrétariat de la CFPI.

11. Il est proposé de reclasser deux postes G-4 à G-5 compte tenu des responsabilités qui s'attachent à chacun de ces postes. L'un des deux postes G-4 que l'on propose de reclasser à G-5 est celui de l'assistant personnel du Président de la Commission et l'autre serait destiné à un commis de recherche principalement chargé d'aider les administrateurs pour l'analyse des données et la préparation des tableaux.

#### Transformation de postes temporaires en postes permanents

12. Compte tenu des recommandations faites par le Groupe de travail spécial du Comité consultatif pour les questions d'ajustements en vue du renforcement des effectifs de la Section du coût de la vie, dont il a été fait mention au paragraphe 9 ci-dessus, on demande que le poste d'administrateur (P-3) et deux postes d'agent des services généraux (un G-5 et un G-4) que l'Assemblée générale avait approuvés à sa trente-cinquième session soient transformés en postes permanents.

#### Consultants

13. Le crédit demandé à cette rubrique peut être réduit de 26 800 dollars, compte tenu de la révision des estimations de l'emploi effectif de consultants en 1980-1981. Les ressources demandées seront utilisées pour engager des agents chargés d'étudier les prix et pour faire des études portant sur les questions relatives aux ajustements, les questions relatives aux traitements, la mise en place d'un système informatique, le recrutement et l'évaluation du personnel.

Heures supplémentaires

14. L'expérience acquise pendant l'exercice biennal 1980-1981 a montré que les crédits qui avaient été demandés à cette rubrique étaient insuffisants. On propose par conséquent une augmentation de 19 100 dollars à cette rubrique pour faire face aux besoins de la Commission, en particulier à l'occasion de ses sessions.

Frais de voyage du personnel

15. Le crédit demandé à cette rubrique servirait à couvrir les dépenses suivantes :

- a) Participation à deux sessions de trois semaines de la Commission tenues hors siège;
- b) Participation à des réunions du Comité administratif pour les questions administratives (CCQA), de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- c) Participation au Sous-Comité du CCQA pour le classement des emplois, à un groupe de travail sur les normes du deuxième niveau, à des séminaires de formation, à un groupe de travail sur le classement des lieux d'affectation;
- d) Enquêtes sur les salaires en vue de déterminer les traitements des agents des services généraux dans trois villes sièges;
- e) Voyages à Washington pour mettre à jour les équivalences de classes aux fins du calcul de la marge;
- f) Examen des conditions d'emploi des agents des services généraux dans les lieux d'affectation hors siège;
- g) Voyages dans le cadre des enquêtes sur le coût de la vie.

L'augmentation proposée (52 300 dollars) est en grande partie imputable aux dépenses qu'entraînera l'examen des conditions d'emploi des agents des services généraux dans les lieux d'affectation hors siège et à l'augmentation du nombre des voyages prévus dans le cadre des enquêtes sur le coût de la vie.

Location et entretien de matériel

16. Le crédit demandé à cette rubrique doit servir à couvrir les frais de location de matériel de traitement des mots. Les économies en temps de travail réalisées grâce à l'utilisation de ce matériel permettraient d'éviter l'augmentation du nombre des agents des services généraux qui serait sinon nécessaire pour faire face au volume de travail.

Autres frais généraux de fonctionnement

17. Le crédit demandé à cette rubrique permettrait de couvrir le coût d'une machine à photocopier, les frais de télex et de télégrammes ainsi que le coût des communications téléphoniques interurbaines et internationales. L'expérience acquise pendant l'exercice biennal 1980-1981 a montré que les crédits qui avaient été ouverts à cette rubrique étaient insuffisants, c'est pourquoi une augmentation de 67 200 dollars est proposée.

Fournitures et accessoires

18. Une réduction de 7 900 dollars est proposée à cette rubrique, compte tenu du montant effectif des dépenses correspondantes pour l'exercice biennal 1980-1981.

19. Le montant total des crédits demandés pour l'exercice biennal 1982-1983 s'élève à 5 708 300 dollars. Etant donné que le montant initialement demandé dans le projet de budget s'élevait à 5 398 000 dollars, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 310 300 dollars est demandée au chapitre 28L, au titre de la Commission de la fonction publique internationale. Ce montant serait compensé en partie par un accroissement des recettes, comme indiqué aux paragraphes suivants.

Chapitre 2.I des recettes : Recettes générales (Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge)

20. Le paragraphe 3 de l'article 21 des statuts de la Commission prévoit que les dépenses de la Commission sont partagées entre les organisations participantes selon des modalités convenues entre elles. Conformément aux modalités ainsi convenues, les dépenses pour l'exercice 1982-1983 doivent être réparties entre les organisations sur la base des statistiques assemblées par le CCQA quant au nombre total de fonctionnaires en poste au 31 décembre 1980. Dans ces conditions, on estime que les institutions spécialisées rembourseront à l'Organisation des Nations Unies 61,1 p. 100 environ des dépenses totales de la Commission pendant l'exercice biennal 1982-1983. L'application de ce pourcentage au montant révisé des prévisions de dépenses de la Commission indiqué à l'annexe I montre que le montant des sommes à rembourser à l'Organisation des Nations Unies s'élèverait à 3 487 700 dollars, soit une augmentation de 189 500 dollars par rapport au montant estimatif précédemment prévu au chapitre 2 des recettes 2/.

---

2/ Ibid. , par. IS2.9.

Annexe I

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

ANALYSE DES COUTS GLOBAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Principaux objets de dépense	Montant des dépenses supplémentaires prévues					Crédits demandés pour 1982-1983
	Crédits ouverts pour 1980-1981	Réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 (aux taux révisés de 1981)	Accroissement des ressources (aux taux révisés de 1981)	Inflation en 1982 et 1983	Augmentation totale	
<u>Commission</u>						
Personnel temporaire pour les réunions	165,4	6,5	(57,9)	17,0	(34,4)	131,0
Frais de voyage des représentants	257,5	10,0	-	39,8	49,8	307,3
Imprimerie	9,9	0,4	(5,3)	0,8	(4,1)	5,8
Honoraires	246,0	32,0	-	-	32,0	278,0
<u>Secrétariat</u>						
Traitements :						
Postes permanents	2 054,1	222,9	271,6	303,1	797,6	2 851,7
Postes temporaires	35,3	97,9	(133,2)	-	(35,3)	-
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	19,5	0,8	-	3,0	3,8	23,3
Consultants	224,7	8,8	(26,8)	30,7	12,7	237,4
Heures supplémentaires	2,4	0,1	19,1	3,1	22,3	24,7
Dépenses communes de personnel :						
Indemnités de représentation	1,2	-	-	-	-	1,2
Autres dépenses communes de personnel	647,1	101,3	44,4	95,5	241,2	888,3
Frais de voyage du personnel	79,5	3,0	52,3	20,1	75,4	154,9
Travaux contractuels de traitement des données	12,1	0,5	-	1,9	2,4	14,5
Frais généraux de fonctionnement :						
Location et entretien des locaux	350,0	112,0	-	66,3	178,3	528,3
Location et entretien de matériel	-	-	46,0	6,8	52,8	52,8
Autres frais généraux de fonctionnement	52,2	7,3	67,2	18,9	93,4	145,6
Fournitures et accessoires	27,3	1,0	(7,9)	3,0	(3,9)	23,4
Mobilier et matériel	20,4	8,5	-	4,4	12,9	33,3
<b>Total</b>	<b>4 204,6</b>	<b>613,0</b>	<b>269,5</b>	<b>614,4</b>	<b>1 496,9</b>	<b>5 701,5</b>

Analyse de la croissance réelle (aux taux révisés de 1981)

(1) Total réévalué de la base de ressources de 1980-1981	Accroissement des ressources				(5) Taux de croissance réelle (5) sur (1)
	(2) Montant effectif	(3) Moins : dépenses non renouvelables	(4) Plus : croissance différée (nouveaux postes)	(5) Montant ajusté	
4 817,6	269,5	-	104,0	373,5	7,8%

/...

Annexe II

POSTES PERMANENTS NECESSAIRES

Unité administrative : COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

<u>Catégories</u>	<u>Budget ordinaire</u>		<u>Fonds extra-budgétaires</u>		<u>Total</u>	
	<u>1980-1981</u>	<u>1982-1983</u>	<u>1980-1981</u>	<u>1982-1983</u>	<u>1980-1981</u>	<u>1982-1983</u>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur :						
Directeur (D-2)	1	1	-	-	1	1
Administrateur général (D-1)	1	1	-	-	1	1
Administrateur hors classe (P-5)	2	2	-	-	2	2
Administrateur de 1ère classe (P-4)	10	10	-	-	10	10
Administrateur de 2ème classe (P-3)	3	7	-	-	3	7
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe (P-2/1)	2	1	-	-	2	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
Agents des services généraux :						
1ère classe	3	6	-	-	3	6
Autres classes	21	22	-	-	21	22
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>28</b>
<b>Total général</b>	<b>43 a/</b>	<b>50 a/</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 a/</b>	<b>50 a/</b>

a/ Y compris cinq postes (deux P-4 et trois G-4/1) utilisés à Genève.